Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_10-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_10**

OBJET • Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 37
Pouvoirs • 10
Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN), MALLÉJACQ Éric (pouvoir à M. BIGOT).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_10-DE

Sonia MARREC expose que vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts, il est proposé pour l'année 2026, de maintenir le taux de TEOM à 9,07 %, inchangé depuis 2022.

Ci-dessous l'évolution des taux depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Proposition BP 2026
Taux de TEOM	8,67%	8,67%	8,67%	8,87%	9,07%	9,07%	9,07%	9,07%	9,07%
Evolution / n-1 en %	0,00%	0,00%	0,00%	2,31%	2,25%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,00%**

A titre d'information, ce taux de TEOM de 9,07%, permet l'équilibre du budget Déchets. Comme en 2025, aucune participation du budget principal n'est prévue au Budget Primitif.

La participation au VALCOR (incinération et déchetterie) est prévue à hauteur de 4 756 K€ pour 2026 contre 4 550 K€ au BP 2025.

Le produit de la TEOM devrait ainsi augmenter de +2,5 % par rapport au BP 2025 passant de 7 839 K€ au BP 2025 (7 922 K€ perçu en 2025) à 8 035 K€ en 2026 du fait de la dynamique des bases et de la revalorisation forfaitaire annuelle.

Considérant les avis favorables de la commission Moyens Généraux du 4 février 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 44 voix pour, 3 abstentions (T. LE BON, J. DUPUY, E. JANVIER), 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- **Approuve** le maintien du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2026 à 9,07 % ;
- **Autorise** le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux et à transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRESIDENT CCA